



16 août 2022

(22-6231)

Page: 1/2

Comité des marchés publics

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LÉGISLATIONS NATIONALES EN RAPPORT AVEC
L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE 2012**

NOTIFICATION PRÉSENTÉE PAR LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

La communication ci-après, datée du 14 juillet 2022, est distribuée à la demande de la délégation de la République de Moldova.

Partie notifiante	RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
Fondement juridique	<input checked="" type="checkbox"/> ARTICLE XXII:5 DE L'AMP DE 2012 <input type="checkbox"/> Décision du Comité sur les prescriptions en matière de notification au titre des articles XIX et XXII:5 de l'AMP de 2012 (paragraphe 1 de l'annexe A de l'Appendice 2 du document GPA/113)
Intitulé du texte juridique notifié	Règlement sur les activités du groupe de travail dans le domaine des marchés publics, approuvé par la décision gouvernementale n° 10/2021
Lien vers le texte juridique	Version roumaine: https://members.wto.org/crnattachments/2022/GPA/MDA/22_4669_00_x.pdf https://www.legis.md/cautare/getResults?doc_id=125242&lang=ro
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Changement, modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	S.O.
Brève description du texte juridique notifié	
<p>Le Règlement fixe les conditions générales et spécifiques de l'établissement du groupe de travail des marchés publics chargé de lancer et de conduire les procédures de passation des marchés publics afin de répondre aux besoins de l'autorité contractante ou d'une association d'autorités contractantes.</p> <p>Il clarifie également les activités du groupe de travail en ce qui concerne le lancement et la conduite des procédures de passation des marchés publics, ainsi que l'examen et l'évaluation des offres.</p> <p>Le règlement régit la procédure de création du groupe de travail, ses tâches, et ses droits et obligations dans le processus d'attribution d'un marché public.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Roumaine

Date d'adoption	20 janvier 2021
Entrée en vigueur	5 février 2021
Organisme ou autorité responsable	Ministère des finances Direction des marchés publics
